



CONFÉRENCE-DÉBAT AVEC LES SERVICES DE MÉDIATION DE DETTES

22 février 2024

Présentation Bruxelles Fiscalité

1. Introduction

Sylvie De Gryse

2. Recouvrement

Stéphanie Cusse

3. Perception

Leila Bakkali

Présentation Bruxelles Fiscalité

1. Introduction – présentation générale

Sylvie De Gryse

Qui sommes-nous?

- Suite aux réformes de l'Etat, Bruxelles Fiscalité voit le jour le **1^{er} janvier 2012** ;
- **1^{er} janvier 2017**: Bruxelles Fiscalité devient un service public avec une autonomie de fonctionnement ;
- **Mission principale**: mettre en œuvre la politique fiscale de la Région bruxelloise afin d'assurer le financement des services publics ;
- Notre **vision**: *“Rendre la fiscalité bruxelloise plus juste, plus simple et plus avantageuse pour l'ensemble des Bruxellois”*.

Nos objectifs

- Exercer le service des **impôts** et des **amendes** administratives ;
- Reprendre et développer le **service des impôts** ;
- Être le **centre de documentation, d'avis, de connaissance** et de **gestion de données** en matière de fiscalité (et de documentation patrimoniale) ;
- Développer **une plateforme** complète de **prestation de service fiscaux** ;
- Être un **employeur attractif** orienté vers l'épanouissement de son personnel ;
- Développer activement de **nouvelles politiques** ou **initiatives administratives** et en être partenaire.

Compétences

3 domaines : immobilier – mobilier - autres

fiscaliteit
fiscalité
.brussels

Précompte immobilier
Onroerende voorheffing



MyTax
.brussels

fiscaliteit
fiscalité
.brussels

Taxe sur les établissements d'hébergement touristique
Belasting op de inrichtingen van toeristisch logies



MyTax
.brussels


fiscaliteit
fiscalité
.brussels

Taxes de circulation
Verkeersbelastingen



MyTax
.brussels

Low Emission Zone (LEZ)



MyTax
.brussels

Liste non exhaustive

- **Immobilier**

- Précompte immobilier
- Taxe sur les établissements d'hébergement touristique
- Taxe sur les surfaces non-résidentielles



- **Mobilité**

- Taxes de circulation
- Zone de Basses Emissions de Bruxelles (LEZ): traitement des avertissements et des amendes
- Viapass (Prélèvement kilométrique pour poids lourds)



- **Autres**

- Taxe sur les panneaux d'affichage
- Taxe sur les dépôts de mitraille
- Taxe sur les appareils distributeurs de carburants
-
- Projet d'élargissement des compétences avec la reprise de produits actuellement gérés au niveau fédéral

(taxe sur les jeux et paris, droits d'enregistrement, etc.).



Des outils modernes au service des redevables

Plateforme MyTax

- Lancement en 2019
- La plateforme numérique MyTax permet aux redevables d'effectuer leurs opérations fiscales en ligne :
 - paiement des taxes
 - introduction & suivi des demandes
 - consultation de documents
 - etc.

The screenshot displays the MyTax .brussels website interface. At the top right, there is a yellow button labeled "Se connecter". The main header features the MyTax .brussels logo and the text "Vos taxes bruxelloises en ligne". Below the header, there are six service tiles arranged in a 2x3 grid, each with an icon, a title, a brief description, and a "Plus d'info" button.

Service	Description
Précompte immobilier	Le précompte immobilier est un impôt annuel sur les biens immobiliers (maisons, appartements, terrains, etc.).
Taxes de circulation	La taxe de circulation et la taxe de mise en circulation taxent l'usage de la voie publique par des véhicules à moteur.
Taxe sur les installations soumises à un permis d'environnement de classe 1 ou 2	Ancienne taxe provinciale sur les établissements dangereux, insalubres et incommodes.
Taxe sur les surfaces non résidentielles	La taxe sur les surfaces non résidentielles concerne les immeubles ou parties d'immeubles qui ne sont pas affectés à la résidence.
Taxe sur les taxis et la location de véhicules avec chauffeur	Taxe sur les autorisations d'exploiter un service de taxis ou un service de location de véhicules avec chauffeur.
Taxe sur les établissements d'hébergement touristique	La taxe sur les établissements d'hébergement touristique est une taxe sur les hôtels, les chambres d'hôte et les campings.

Autres outils

Bornes digitales

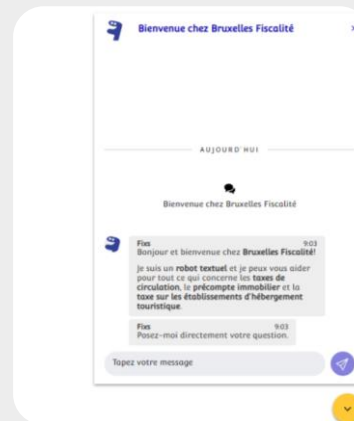
permettent aux redevables d'effectuer leurs démarches* depuis l'Iris Tower (rez-de-chaussée) avec l'aide d'un agent d'accueil.



(*) accès avec la carte d'identité & le code PIN

Chatbot

répond aux questions* des redevables 24h/24 et 7j/7

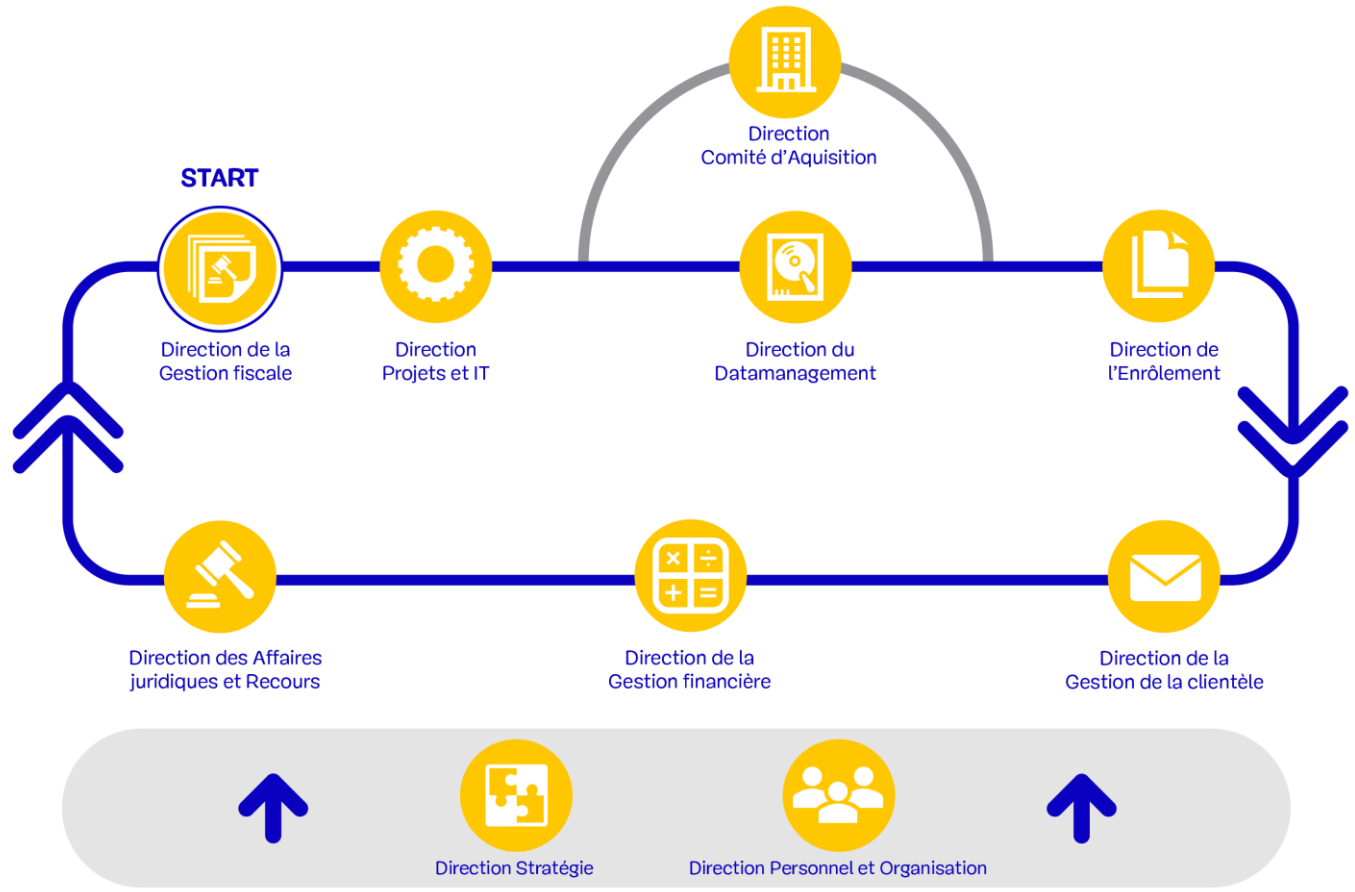


(*) concernant 3 taxes :
- précompte immobilier
- taxes de circulation
- taxe hôtel

Organisation



Le processus fiscal



Informations et contacts

Site internet Bruxelles
Fiscalité: fiscalite.brussels



La plateforme numérique
MyTax



Réseaux sociaux



Contact:

Vous pouvez contacter Bruxelles Fiscalité via nos différents canaux.

- **À l'adresse e-mail :** info.fiscalite@fisc.brussels
- **Par courrier postal :**
Bruxelles Fiscalité
Place Saint-Lazare 2
1210 Bruxelles

Présentation Bruxelles Fiscalité

2. Recouvrement

Stéphanie Cusse

Equipe recouvrement

- 1 coordinatrice d'équipe :

- 24 collaborateurs :

→ 2 teams opérationnelles composées également d'experts (ex. : amendes tiers, PRI, 4ieme voie, etc.) et dirigées par des **teamleaders**.

→ 1 team « relances et reporting » dirigée par une **teamleader**.

→ 1 team « expertise et soutien au recouvrement » sous la supervision directe de la **coordinatrice**.

Matières recouvrement

- Toutes les taxes et amendes BF.

Mais aussi...

- Les créances d'autres administrations bruxelloises (remboursement aide au logement, amendes logement inoccupés, amendes en matière d'emploi, amendes « avions », etc.)
- Les amendes infligées par les communes (ex: ZAL pour Ixelles).

Bruxelles fiscalité ne juge pas du fond des dossiers pour ses partenaires.

Les huissiers

- 18 huissiers depuis janvier 2020.
- Collaboration sur base d'un nouveau protocole depuis janvier 2020 (modernité, efficacité, rapidité et service au redevable).
- Base légale = contrainte.
- Signification-commandement, saisies, ventes.
- Tarifs régis par l'arrêté du 30/11/1976 sur le tarif des huissiers de justice en matière civile et commerciale, mis à jour chaque année.
- Récupération ou insolvabilité.

Procédure de recouvrement BF

- « Nettoyage » des dossiers avant envoi en recouvrement après rappel.
- Envoi « en masse » des contraintes aux huissiers . Dès la réception du dossier par l'huissier de justice, les contacts avec Bruxelles Fiscalité passent uniquement par les études. **Le paiement doit être réalisé sur le compte de l'huissier indiqué dans les actes.**
- Les interactions avec les huissiers se font via mail → réception des courriels huissier scannés dans notre système, traitement par les agents « first in first out » .

Procédure de recouvrement BF

- *Service de recouvrement en voie de modernisation :*
- 4ème voie
- **Recouvrement international** : créances fiscales de plus de 1500€ (ne concerne pas les amendes)
- Accès à **Dolsis** (revenus) et au **fichier central des avis de saisie**
- Attribution des contraintes d'un redevable au même huissier (sauf ZAL : un seul huissier)
- À venir : projet de **recouvrement administratif**

Chez l'huissier de justice

- *La signification commandement*
- Signification-commandement : l'huissier signifie la contrainte au redevable et lui commande de payer. Menace de saisie dans les 24h → ne se fait jamais dans les 24h. Le redevable peut prendre un plan de paiement chez l'huissier de justice.
- Lorsque l'huissier a connaissance de pluralité de contraintes au nom d'un même redevable, il signifie celles-ci par un seul acte de signification.
- Dans le mois qui suit la signification-commandement et en l'absence de paiement ou de promesse de plan d'apurement, l'huissier peut procéder à la saisie.
- Coût entre 130 et 160€

Chez l'huissier de justice

- *Plan de paiement chez l'huissier de justice*

- L'huissier de justice n'accorde pas de plan de paiement en dessous de 30€/mois (montant susceptible d'être modifié par Bruxelles Fiscalité)
- Paiement possible en espèces , par terminal Bancontact à l'étude et en ligne, sur sa plateforme + terminal Bancontact lorsqu'il rencontre ce dernier à son domicile.
- **Tips droit d'acompte** entre 25 et 124.99 = 5.14€ / entre 125 et 249 = 8.47€ (2024)
- Le rappel de paiement est gratuit.
- La possibilité de prendre un plan de paiement chez l'huissier de justice est possible avant la saisie.

Chez l'huissier de justice

- *Les saisies*
- **3 types de saisies** : la saisie-arrêt (sur salaire, sur compte bancaire, sur loyer) , la saisie mobilière (sur les meubles du redevables) et la saisie immobilière (sur l'immeuble du redevable).
- La priorité est donnée **à la saisie-arrêt** en raison de son efficacité. Elle n'est pas toujours possible si le redevable a un trop grand nombre de créanciers privilégiés avec des dettes trop importantes ou des revenus insuffisants
- L'huissier peut saisir le salaire mais également les allocations de chômage par ex. Il doit respecter la quotité saisissable (revue chaque année).

Chez l'huissier de justice

- *Les saisies-arrêt*
- Saisie-arrêt exécution
- Dénonciation de saisie-arrêt
- Contre-dénonciation de la saisie-arrêt
- Répartition(s)
- Mainlevée

Chez l'huissier de justice

- *Les saisies mobilières*

- Saisie mobilière
- Procès-verbal de placard
- Procès-verbal d'enlèvement
- Procès-verbal de vente
- Répartition du prix de vente

Chez l'huissier de justice

- *Les saisies immobilières*
- Commandement préalable à saisie-exécution immobilière
- Saisie-exécution immobilière
- Désignation de notaire
- Vente de l'immeuble

Services au redevable

- Bruxelles Fiscalité se veut orientée client. Recouvrement à **moindre frais pour le débiteur + informations au redevable**
- Le débiteur doit pouvoir joindre l'étude par téléphone au moins **5 demi jours par semaine**. L'étude est toujours accessible par courrier électronique. L'huissier donne la possibilité au redevable de se rendre physiquement à l'étude. Le redevable a accès à son dossier en ligne, sur la **plateforme de l'huissier de justice**.

Les voies de recours

- La chambre nationale des huissiers de justice
- L'opposition à contrainte
- L'opposition à saisie
- L'action en revendication
- Opposition au prix de vente (créancier)

Présentation Bruxelles Fiscalité

3. Perception – Facilités de paiement

Leila Bakkali

Facilités de paiement

Quelques chiffres :

	MyTax	Autres canaux	Total	Accepté	Refusé	Doublon/déjà traité/divers*
2021	13.756	29.008	42.764	70,9%	15,5%	13,6%
2022	19.895	25.104	44.999	68,9%	13,8%	17,3%
2023	24.209	32.807	57.016	73,0%	18,6%	8,4%

* Concerne: demandes multiples, solde payé entre temps, demande déjà traitée.

Facilités de paiement

Bruxelles Fiscalité propose deux types de facilités de paiement :

- Le redevable peut demander un **plan de paiement mensuel**;
- Le redevable peut demander un **délai de paiement supplémentaire de 2 mois** pour payer sa taxe.

Ces facilités concernent tous les produits fiscaux gérés par Bruxelles Fiscalité SAUF :

- amende Zones à accès limité "ZAL";
- taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique.

Il est important de noter que l'octroi de facilités de paiement reste une faveur de la part de l'administration et non un droit acquis.

Une facilité de paiement délivrée au citoyen est considérée comme un accord entre ce dernier et l'administration. Le non-respect de cette faveur peut entraîner des relances majorées et se conclure par un recouvrement.

Facilités de paiement – Conditions d'octroi

Via MyTax – Traitement automatisé :

- La demande doit être introduite avant la date limite de paiement;
- Le dossier ne doit pas contenir de dette échue supérieure à 5,00 EUR;
- Le dossier ne doit pas contenir un montant en faveur du redevable.

==> Si ces conditions sont respectées, la demande sera automatiquement acceptée. Le redevable recevra sa facilité de paiement via MyTax et par envoi postal. Le plan de paiement sera en 4 mensualités maximum.

Facilités de paiement – Conditions d'octroi

Via MyTax – Traitement automatisé :

Si une des conditions n'est pas remplie, le redevable en sera directement informé via MyTax.

Une analyse de seconde ligne sera nécessaire pour:

- Les cas où la facilité de paiement a été introduite endéans un délai de 6 mois après la date limite de paiement;
- les cas où un montant en faveur du redevable est présent dans son dossier. Nous analysons l'origine du montant et effectuons si nécessaire/possible une compensation avant de procéder à la création manuelle de la facilité de paiement.

Pour ces cas, le citoyen reçoit un message pour l'informer que sa demande va être traitée manuellement + la motivation.

Facilités de paiement – Conditions d'octroi

Via les autres canaux (email, guichets, téléphone, courrier) :

- La demande doit être introduite au maximum 3 mois après la date d'échéance;
- Le dossier ne doit pas contenir de dette échue supérieure à 5,00 EUR;
- Le dossier ne doit pas contenir un montant en faveur du redevable.

==> Si ces conditions sont remplies, un agent de Bruxelles Fiscalité traitera manuellement la demande du citoyen.

Si le dossier contient un montant en faveur du redevable: Nous analysons l'origine du montant et effectuons si nécessaire/possible une compensation avant de procéder à la création manuelle de la facilité de paiement.

Si la demande ne répond pas aux conditions d'octroi, une décision de refus sera notifiée par voie postale.

Facilités de paiement – Cas spéciaux

Certains dossiers nécessitent une analyse plus poussée et un traitement plus adapté aux besoins des citoyens:

- Demandes provenant des services de médiations, d'accompagnement social, ...
- Demandes de citoyens en détresse pour motif financier, santé, ...

Ces dossiers sont étudiés et traités par deux responsables qui travaillent ensemble afin de garantir un traitement équitable et réaliste tant pour les citoyens que pour l'administration.

=> Depuis janvier 2023, notre administration a travaillé sur +/- 900 dossiers demandant une analyse particulière.

Questions?



Informations et contacts

Recouvrement : scusse@fisc.brussels

Perception : lbakkali@fisc.brussels